

Séance extraordinaire du Conseil municipal,
le mercredi 23 mars à 18 h 30 à la salle du conseil située au 317, rue des Érables

Madame la mairesse	Carole Santerre, mairesse
Mesdames les conseillères	Dolorès Drouin, Nathalie Mercier,
Messieurs les conseillers	Roger Drouin, Frédéric Forgues, Éric Drouin, Jocelyn Desrochers,

Avis vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saints-Anges est convoquée pour le mercredi 23 mars à 18 h 30, suivant l'article 152 du Code municipal, et seront pris en considération les sujets suivants :

- 1- Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance;
 - 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Greffe
 - 2.1 Adoption du règlement 2022-06 décrétant une dépense de 420 000 \$ et un emprunt de 420 000 \$ pour les travaux de prolongement de la rue Industrielle;
 - 2.2 Adoption du second règlement 2022-07 modifiant le règlement 206 sur les usages conditionnels;
- 3- Loisirs
 - 3.1 Services professionnels - Préparation des plans et devis en génie civil pour la réalisation de la phase 1 du parc des Loisirs — Volet « Réalisation »;
 - 3.2 Offre de services TORQ architecture inc. – Agrandissement et rénovation du centre communautaire;
- 4- Travaux publics
 - 4.1 Mandater Service de génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de rechargement;
 - 4.2 Mandater le Service d'ingénierie de la FQM pour l'élaboration des plans et devis pour le projet de prolongement et la réfection des trottoirs;
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance

Caroline Bisson,
Directrice générale et greffière-trésorière